

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 février 2018

CP2018_02_8
id. 3750

L'an deux mille dix huit, le seize février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEUX)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LES BÂTIMENTS
DÉPARTEMENTAUX**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Afin d'assurer les travaux d'entretien courant en plomberie dans les bâtiments départementaux et les travaux curatif (dépannage) ainsi que le contrôle technique (vidéo) des réseaux et installations techniques des eaux usées et pluviales, un marché public de travaux a été lancé.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 60 000 € HT et maximum de 450 000 € HT pour la durée du marché, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, puis reconduit 3 fois de manière tacite par période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

La consultation a été lancée en lots séparés :

- Lot 1 : Montauban
- Lot 2 : Tarn-et-garonne est
- Lot 3 : Tarn-et-garonne ouest
- Lot 4 : Entretien des installations d'eaux usées et pluviales et des installations attenantes dans les bâtiments départementaux

Le montant de ces travaux ayant été estimé inférieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 05/12/2017 sur le site du BOAMP et JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 08/01/2018 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte-tenu du montant de ce marché, la commission d'appel d'offres a été saisie simplement pour avis, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du Conseil Départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils réglementaires.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 23 janvier 2018 , sur le fondement de l'analyse présentée, a donné un avis favorable à l'attribution du marché aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, les marchés relatifs aux travaux de plomberie dans les bâtiments départementaux, avec l'entreprise « SCOP Les Cinq Éléments Climatiques » concernant les lots 1 à 4 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ces marchés ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC